

LE CANADA

Ottawa, 5 Novembre 1883

A NOS LECTEURS

Le Canada est devenu la propriété d'une compagnie composée d'actionnaires français, qui s'est organisée sous la raison sociale : "La Société de Publicité"

Ces actionnaires étaient pour la plupart membres de la première compagnie qui a fondé le journal. C'est dire qu'ils veulent par un nouvel et courageux effort ajouter aux sacrifices qu'ils ont noblement faits pour assurer la publication du seul journal français quotidien à Ottawa et dans la province d'Ontario.

Les améliorations déjà annoncées vont être exécutées sous peu. D'ici à huit jours, le Canada paraîtra avec une physionomie nouvelle et un format agrandi. Nous allons nous mettre ainsi en mesure de lutter contre les grands journaux.

Notre collaboration, tant d'Ottawa que de l'extérieur, va être considérablement augmentée, de façon à rendre le journal plus intéressant, plus varié, plus instructif.

La nouvelle société devient aussi propriétaire de toutes les créances de l'administration précédente. Il lui est dû de cette façon plusieurs milliers de piastres : nous comptons donc que tous nos débiteurs vont s'empresser de payer ce qu'ils nous doivent. Quant aux récalcitrants ils peuvent s'attendre que nous procéderons avec rigueur.

Voici les noms des directeurs de La Société de Publicité : Président, M. Tassé M. P.; vice-président, M. P. H. Chabot, échevin, et MM. E. G. Laverdure, échevin, Tertulien Lemay, C. Gagné, Emmanuel Tassé et J. A. Gouin. M. Laverdure a été élu président du comité des finances et M. Emmanuel Tassé est chargé de la clientèle. Le rédacteur-administrateur du journal est M. Flavien Moffet.

Comme le Canada agrandi aura un tirage beaucoup plus fort, nous invitons les annonceurs à nous favoriser de leur patronage, tout en encourageant une œuvre véritablement nationale. Que nos compatriotes nous appuient loyalement et ils auront un organe qui leur fera honneur et saura défendre vaillamment leurs droits.

MERCIER vs. "LA MINERVE"

La Minerve, de samedi, publie en supplément la déclaration du demandeur en cette cause et la défense de la compagnie d'imprimerie de la Minerve. Nos lecteurs savent déjà que M. Mercier a intenté cette poursuite à la Minerve parce que celle-ci l'a accusé d'avoir reçu \$5,000 pour discontinuer le procès d'invalidation contre l'honorable M. Mousseau. M. Mercier dans sa déclaration ne nie pas ce fait, mais il ajoute d'autres chefs d'accusation au sujet de divers articles de la Minerve pendant les dernières luttes électorales, et il termine en disant que ces articles lui ont causé dans sa réputation un dommage considérable qu'il ne saurait estimer à moins de vingt-cinq mille piastres.

La compagnie d'imprimerie de la Minerve, dans sa réponse, nie quelques-unes des accusations et justifie les autres. Cette réponse est une revue complète de la carrière politique de M. Mercier, résu-

mant fidèlement sa conduite comme homme public, et lui infligeant le blâme qu'elle mérite. Voici les conclusions de la défense de la Minerve :

Que dans toute la polémique qui est incriminée, la défenderesse a agi de bonne foi et dans le but de servir son parti et son pays ;

Que c'est un devoir sacré pour un homme public de servir loyalement et fidèlement son parti et par là même son pays, de ne se prêter à aucun acte ou manœuvre qui pourrait détruire ou affaiblir ou diminuer le prestige de son parti, de n'entretenir aucune intelligence coupable avec ses ennemis politiques dans un but d'intérêt personnel et pour obtenir des places, au détriment de son parti ; qu'un homme public n'est justifiable d'abandonner ou de vouloir abandonner son parti que pour des raisons d'intérêt public, qu'agir autrement c'est commettre une faute grave et tromper les électeurs, et que le devoir sacré de servir loyalement et consciencieusement son parti revêt encore un caractère plus important lorsqu'il s'agit d'un chef auquel sont confiés implicitement les intérêts d'une partie de la nation,

Que la défenderesse a cru de son devoir de dénoncer les actes coupables qui ont été commis par le demandeur et son parti politique, et de stigmatiser ceux qui se sont rendus coupables de tels actes ;

Qu'en cela elle a rempli le devoir qui incombe à tout citoyen et à tout journal désireux de servir l'intérêt public ;

Que la défenderesse a toujours subi les attaques qui ont été portées contre elle, si injustes qu'elles fussent, sans jamais forcer ceux qui l'attaquaient à rendre compte de leur conduite devant les tribunaux ;

Que la défenderesse nie spécialement et expressément chacun des faits allégués dans l'action, sauf ceux ci-dessus admis, etc., etc.

LETTRE DE QUEBEC

Samedi soir, 3 nov. 1883.

Nous sommes encore en élection. Quand je dis nous, je parle par euphémisme, car c'est de Lévis qu'il s'agit. L'élection fédérale n'est pas si tôt terminée qu'une élection provinciale à lieu. Malheureux ou fortunés électeurs, comme on l'aimera mieux !

M. Joseph Roy, rédacteur en chef du Quotidien, a été choisi pour faire la lutte dans cette dernière élection comme candidat du parti conservateur.

M. Roy est un jeune homme de talents. Dans trois luttes consécutives il a coopéré pour sa bonne part au succès des candidats patronnés par nos chefs politiques. Il appartient de plus à une des braves familles de Lévis.

Voici quelques détails que donne le Journal de Québec sur la lutte à Lévis et qui intéresseront peut-être les lecteurs du Canada :

Hier, après la grand-messe, les électeurs de Lévis ont acclamé M. Joseph Roy, notaire et rédacteur en chef du Quotidien, comme leur candidat à la prochaine élection locale.

Plus de six cents noms couvraient les réquisitions présentées à M. Roy. Cette démonstration spontanée, — car les électeurs n'ont eu que quelques heures pour s'y préparer, — prouve toute la popularité du nouveau candidat.

Dans un discours raisonné, très éloquent, M. Roy a su enlever son auditoire. Il promet d'être aussi bon orateur qu'il est excellent écrivain.

M. Charles Langelier lui a succédé et M. Desjardins, M. P. P., lui a donné une verte réplique.

Après vêpres, nouveaux discours, mais cette fois-ci à Saint-Joseph, M. Roy a fait très bonne impression. Il a de nouveau discuté avec M. C. Langelier. Son élection est certaine, et, le 16 novembre, le comté

de Lévis en ajoutant à la liste de ses députés celui de M. Joseph Roy, ne démentira pas. Ses talents, son énergie, son amour de l'étude, ses profondes connaissances légales, historiques et parlementaires, feront bientôt de lui un homme qui sera l'honneur de son parti et de sa race.

M. Lemieux a accepté la candidature que lui offrait le parti libéral. Nous le regrettons pour lui. La place de M. Lemieux est au barreau — où il brille. Bonaventure et la Beauce se sont déjà chargés de le lui dire ; aujourd'hui c'est au tour du comté de Lévis.

Le premier acte de l'honorable M. Blanchet à son entrée en fonctions comme percepteur des douanes à Québec a été de lier connaissance avec tous les employés. Il les a fait mander auprès de lui et leur a adressé en français et en anglais des paroles qui ont déjà su lui gagner l'estime de tout le personnel.

On dit que le commissaire pontifical veut réunir auprès de lui tous les évêques de la province avant d'entendre la cause dans l'affaire Laval-Victoria. Les différends Hamel-Landry viendront aussitôt après le règlement de la question Laval.

Au sujet des cérémonies importantes qui ont eu lieu à la Basilique de Québec, à l'arrivée du délégué apostolique et le jour de la Toussaint, le silence presque complet du Chronicle est remarqué par ceux qui avaient été habitués à lire dans ce journal des rapports détaillés et très bien faits des fêtes catholiques. Il est facile de voir à la lecture de la colonne de nouvelles du Chronicle que son nouveau reporter a des tendances plutôt franc-maçonniques que catholiques.

FRANCOEUR.

COURRIER DU JOUR

La nouvelle de la vente de l'île d'Anticosti par M. H. Fabre au gouvernement français, lancée par un journal de Montréal, est contredite.

La cour d'Appel commença à siéger, le 13, à Toronto, pour entendre les plaidoiries dans les contestations des élections de Victoria East, Northumberland est, de Lennox, de York ouest et de Musfloka.

Les plaidoiries dans la contestation de l'élection de Simcoe ouest sont terminées. L'honorable juge qui présidait la cour veut prendre quelque temps pour étudier la cause avant de rendre jugement.

Les grits viennent de répudier sir Richard Cartwright une fois encore. A une réunion des électeurs de Lennox, ils lui ont préféré M. D. W. Allison, comme candidat dans la prochaine élection fédérale qui aura lieu bientôt dans ce comté. M. Allison est le candidat défait aux dernières élections fédérales.

Le gouverneur de Victoria a parlé dans son discours de prorogation du Parlement, de l'importance à annexer aux colonies australiennes la Nouvelle Guinée dont la France propose de se servir comme lieu d'exportation pour ses criminels les plus endurcis. Le gouverneur redoute un tel voisinage pour les colonies australiennes.

Les arbitres fédéraux sont en séance à Lévis dans une cause d'expropriation de terrain pour l'embranchement St-Charles.

PETITES NOTES

Le Parisian est arrivé, hier, à Québec.

Il est tombé deux pouces de neige, samedi, à Québec.

Madame Langtry est arrivée, hier, à Lévis, dans un char special.

L'amiral Courbet a pris le commandement des troupes à Hanoi, et attaquera Bacnith avec trois mille hommes de troupes et trente canons.

M. l'abbé Nazaire Leclerc, fondateur des Annales de Ste-Anne de Beaupré, est mort le 31 octobre, à St-Félix du Cap Rouge, près de Québec.

Le steamer Sardinian à bord duquel étaient Son Excellence le marquis de Lorne et Son Altesse Royale la princesse Louise, est arrivé, hier, à Moville.

Les Pavillons Noirs sont retranchés sur les bords de la rivière Sontay. L'amiral Lespes a pris le commandement de la division navale dans les eaux de la Chine.

Le conseil du comté de Chicoutimi a rejeté par cinq voix contre quatre le règlement municipal par lequel l'on demandait de souscrire \$100,000 pour le chemin de fer du lac St Jean.

Une locomotive est tombée dans le canal Welland, samedi soir, sur la division ouest du Grand Tronc, près de Merriton, pendant que le pont tournant était ouvert. Le conducteur a vu le danger assez tôt pour détacher le train. Le chauffeur s'est jeté en bas sur la voie avant d'arriver au précipice. L'ingénieur est quelque peu blessé.

Le ministre de la guerre demandera aux chambres françaises un crédit de 10,000,000 de francs pour les opérations de la guerre au Tonquin. On se prépare à y envoyer encore 10,000 hommes de troupes.

Nous venons de recevoir "le Guide Illustré du Sylviculteur Canadien." C'est un ouvrage de 200 pages, illustré de 126 gravures, et qui traite, à un point de vue exclusivement canadien, de la conservation, de la réparation et de la création des forêts. Une grande partie de l'ouvrage est consacrée au sujet du reboisement qui devient une question vitale pour la Puissance du Canada.

Nous n'avons pas encore eu le temps de le lire, mais un coup d'œil rapide sur l'introduction et la table des matières nous en fait voir toute l'importance et l'utilité.

Le livre est divisé en quatre parties distinctes sous les titres suivants : Première partie : conservation des forêts ; deuxième partie : réparation des forêts ; troisième partie : création des forêts, et quatrième partie : sujets spéciaux se rattachant à la sylviculture.

On peut se procurer ce volume en envoyant par lettre enregistrée \$1.00 à

J. C. CHAPUIS, Assist. nt Rédacteur du Journal d'Agriculture, département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec.

L'HOSPICE ST-CHARLES

Aujourd'hui a eu lieu à l'hospice St-Charles, rue Water, le dîner annuel donné aux pensionnaires de l'hospice par des dames charitables d'Ottawa et de Hull. Le dîner a été servi par les dames elles-mêmes qui ont tenu à honneur de remplir cet office auprès de ces pauvres personnes délaissées de la fortune. Ces dames sont priées de recevoir pour leur charité les remerciements les plus sincères des révérendes Sœurs.

Il y a aujourd'hui dans l'hospice St-Charles soixante-huit pensionnaires, dont quarante-deux femmes et vingt-six hommes. Ce sont des personnes, ou infirmes, ou trop âgées pour gagner leur vie, et qui n'ont pas de famille pour les soutenir. Quelques-unes aussi ne jouis-

sent pas de toutes leurs facultés mentales.

Ce chiffre, qui est souvent plus élevé que ne une idée de tout le bien que fait cet hospice en abritant ainsi des personnes dont la misère se balait aux yeux du public.

L'hospice St-Charles a été fondée le 1er septembre 1871 par la révérende Sœur Lavoie, dans l'édifice en bois qui servait auparavant d'hôpital général. Les commencements ont été bien pauvres. D'après les archives de l'hospice on voit que les trois révérendes sœurs qui les premières ont eu charge de l'établissement : Sœurs Lavoie, St-Joseph et Campagnat, n'avaient pour tout ameublement que cinq vieilles couchettes laissées par l'hôpital général. Dès les premiers jours elles durent trouver la subsistance et les lits pour dix huit vieillards. La charité individuelle des citoyens d'Ottawa vint à leur secours et depuis ce temps, l'hospice s'est soutenu du produit des quêtes chez les personnes charitables. Le subsidie a été loué par le gouvernement pour le soutien de l'hospice ne s'élève qu'à sept cents par pensionnaire.

En 1875 la révérende Sœur Lavoie était remplacée comme Sœur directrice par la révérende Sœur Winifred, à laquelle Sœur Marthe succéda en 1877. En 1882 la directrice actuelle, révérende Sœur Rivet, succéda à la révérende Sœur Sauvée, nommée en 1879, et morte l'année dernière.

Le service des pensionnaires est rempli actuellement par huit Sœurs. L'an dernier on a ajouté une aile à l'hospice, et entouré avec de la brique l'ancienne partie qui était en bois. Malgré ces dépenses considérables l'hospice n'a pas encore demandé qu'on lui vienne en aide par un bazar ou quête publique, mais nous apprenons que plusieurs dames vont bientôt se mettre à l'œuvre pour organiser un bazar dont le produit servira à payer la dette encourue pour les derniers travaux d'agrandissement. Nous leur souhaitons tout le succès que cette bonne œuvre mérite.

Le service des pensionnaires est rempli actuellement par huit Sœurs. L'an dernier on a ajouté une aile à l'hospice, et entouré avec de la brique l'ancienne partie qui était en bois. Malgré ces dépenses considérables l'hospice n'a pas encore demandé qu'on lui vienne en aide par un bazar ou quête publique, mais nous apprenons que plusieurs dames vont bientôt se mettre à l'œuvre pour organiser un bazar dont le produit servira à payer la dette encourue pour les derniers travaux d'agrandissement. Nous leur souhaitons tout le succès que cette bonne œuvre mérite.

Le service des pensionnaires est rempli actuellement par huit Sœurs. L'an dernier on a ajouté une aile à l'hospice, et entouré avec de la brique l'ancienne partie qui était en bois. Malgré ces dépenses considérables l'hospice n'a pas encore demandé qu'on lui vienne en aide par un bazar ou quête publique, mais nous apprenons que plusieurs dames vont bientôt se mettre à l'œuvre pour organiser un bazar dont le produit servira à payer la dette encourue pour les derniers travaux d'agrandissement. Nous leur souhaitons tout le succès que cette bonne œuvre mérite.



L'AMI DES PAUVRES.

PAIN KILLER

DE PERRY DAVIS. GUERIT INTERIEUREMENT, i la Dysenterie, le Cholera la Diarrhée, les Crampes et les Douleurs d'Estomac, les maladies du Foie la Dyspepsie, les Indigestions, les Rhumes Soudains, la Toux, etc.

EMPLOYÉ À L'EXTERIEUR. il guérit le Panaris, les Engorgements, les Entorses, les Ulcères, les Brûlures, la Rhumatisme, le Neuralgie, les Douleurs dans les Membres et les Jointures, etc., etc.

En vente chez tous les Pharmaciens. 25c. et 50c. la Bouteille.

A WHOLESOME CURATIVE.

NEEDED IN Every Family.

AN ELEGANT AND REFRESHING FRUIT LOZENGE for Constipation, Biliousness, Headache, Indisposition, &c. SUPERIOR TO PILLS and all other system-regulating medicines. THE DOSE IS SMALL. THE ACTION PROMPT. THE TASTE DELICIOUS. Ladies and children like it. Price, 30 cents. Large boxes, 60 cents. SOLD BY ALL DRUGGISTS.

L. A. Olivier AVOCAT.

Bureau.—Encoignure des rues Rideau et Sussex, Block d'Eggleston, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRETER Ottawa, 3 janvier 1883. 100.

Nouvel

M. HILL RETRO On se rappelle M. Alfred Hill Grand Tronc, tant de bruit

Le fait que aucun défic portait à croi

M. Hill e à sa nouvelle santé. Telle constable Ro chargé de l'af autre explicat allé faire un

Il est peu talle dans sa a été nommé

UN PÈRE QUI

Un nomm à la Tour, s'e la nuit en pr furieuse. Sa a d'abord essa qui a pu, apr échapper à se

Alors le pa sur ses enfant entre autres tombent sou mutilés ; le est au bercea gle, puis s'ar

Il fixe pr spectacle atr rant vers la d Salme, à So cents mètres et s'y précip s'est fait lui-

A TRA

De retour— et J. B. C. D retour de Qu

—Les dysp tinuellement reux, mais il santé en fais du Dr Sey.

Un signe d seaux blancs Ottawa, et da

—Sirop du lage. 1.50 d fants—25c. p

Conseil de blée du cons l'hôtel de vil

Envoyez tou meilleure bui chez N. A. Sav

Assemblée— mon St-Thor soir à leur sa

Avs.—Pou bruits, les tisme, serv de Davis. une autre co

Emouvant— à nos abon récit que n notre premi

Efficacité— soit efficace autres érupt "Lotion Per

Courses— tawa s'occ courses de c le 8 novemb downe.

—Les plu McGale pa etc.—25c. p

L'armée d son, de l'arm bientôt à O placée dans en ce momen capitaine Th

Papier p TAPISSER et seront ve TANT, che 455, rue Sus

Gamins— plus sévère qui se rasser traversant l insultent les la plus gross